Plan **d'immigration** *du Québec*

pour l'année 2004

Relations avec les citoyens et Immigration
Québec

PLAN D'IMMIGRATION 2004

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2004* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> « Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers, établit un plan d'immigration pour chaque année.
>
> Le plan indique le nombre de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie. Le plan indique également, par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie, si cette répartition est un plafond ou une estimation au sens de l'article 7 de la Loi sur l'immigration (Lois révisées du Canada (1985), chapitre I-2).
>
> Le plan fait aussi état des activités de sélection projetées et indique le nombre maximum ou estimé de certificats de sélection pouvant être délivrés par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie.
>
> Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre, ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux. »

Les admissions planifiées pour l'année 2004

Le plan d'immigration pour l'année 2004 présente un caractère transitoire entre la planification adoptée pour la période 2001-2003 et celle qui sera adoptée pour la période 2005-2007.

Au cours de l'année 2004, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration procédera à une consultation publique afin de discuter de la planification des activités en matière d'immigration pour les prochaines années.

Les admissions d'une année découlent en très grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion des personnes acceptées en sélection qui, pour une raison ou une autre, ne mènent pas à terme leur projet;
- les délais de traitement du gouvernement fédéral ainsi que le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet de migration.

Dans l'ensemble, en 2004 :

- le Québec prévoit accueillir un total de 40 000 à 44 000 immigrants;
- la part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 65 % du total des admissions;
- la proportion des immigrants connaissant le français lors de leur admission devrait atteindre 50 % du volume global, soit une proportion supérieure à la cible maximale projetée pour 2003.

Les admissions selon les catégories devraient se répartir de la façon suivante :

- immigration économique : 24 400 à 26 400 immigrants admis. Ce niveau s'inscrit dans la continuité des admissions prévues pour 2003. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 21 300 à 22 800 et celui des autres immigrants de ce volet, d'environ 200. Le volume des admissions dans la catégorie des gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) pourrait s'établir entre 2 900 et 3 400. Il s'agit d'un volume semblable à celui planifié pour l'année 2003;

- regroupement familial : 9 200 à 9 900 personnes parrainées, soit un accroissement du volume prévu pour 2003 qui se situait à moins de 9 000 personnes;

- réfugiés et personnes en situation semblable : 6 300 à 7 600 dont 2 000 à 2 200 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Ce dernier volume est similaire aux orientations de la période 2001-2003. Il faut rappeler que l'objectif pour 2003 était légèrement supérieur à cette planification en raison du report, au début de 2003, d'admissions préalablement planifiées pour 2002 mais qui n'avaient pu se concrétiser durant l'année. En outre, 4 300 à 5 400 réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile (incluant leur conjoint et leurs enfants à charge) pourraient être admis en 2004.

Le tableau de la page 7 décrit l'évolution de l'immigration au Québec en 2001 et en 2002. Il présente aussi les résultats prévisibles pour 2003 en regard des cibles minimales et maximales du plan annuel 2003 ainsi que les volumes et la composition du mouvement d'immigration pour 2004. Les volumes présentés, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations et non des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec.

La réalisation des objectifs du plan d'immigration du Québec pour 2003

Les données disponibles actuellement pour 2003 et les prévisions pour le reste de l'année indiquent que les admissions se situeront, dans l'ensemble, relativement près des objectifs annoncés dans le plan annuel 2003.

Ainsi,

- le volume total des admissions devrait s'établir entre 36 000 et 40 000 immigrants, soit un niveau se rapprochant de la cible minimale prévue, qui se situait à 40 100 admissions;

- la part des immigrants connaissant le français devrait atteindre une proportion de 51 % ou de 52 %, soit un résultat au-delà de la cible maximale planifiée pour 2003;

- la part des admissions découlant de la sélection québécoise pourrait se situer entre 67 % et 70 %, atteignant ou dépassant la cible maximale prévue;

- le nombre d'immigrants admis dans le volet de l'immigration économique correspondrait à la cible minimale planifiée en raison du fort volume d'admissions de travailleurs qui compense en partie le niveau peu élevé de gens d'affaires :

    - catégorie des travailleurs qualifiés : le nombre d'admissions devrait s'établir entre 21 200 et 22 300, se situant à l'intérieur de la fourchette planifiée;

    - catégorie des gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : le nombre d'admissions ne devrait pas dépasser 2 000 immigrants, soit un volume inférieur à la cible minimale planifiée, qui était de 3 000 admissions. Ce faible volume s'explique principalement par le ralentissement des activités en Asie en raison du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et de la guerre en Iraq, qui ont entraîné la fermeture temporaire des bureaux de Hong Kong et de Damas ainsi que l'allongement des délais de traitement des demandes de visas;

- le volume des immigrants acceptés dans le volet du regroupement familial devrait dépasser la cible maximale prévue et pourrait même s'établir à plus de 9 000 admissions;

- le nombre d'admissions dans le volet des réfugiés et personnes en situation semblable (réfugiés pris en charge par l'État, réfugiés acceptés dans le cadre du parrainage collectif ainsi que réfugiés issus du mouvement des

demandeurs d'asile), serait de l'ordre de 4 300 à 6 000 admissions, ce qui représente un volume inférieur à la cible prévue :

- réfugiés sélectionnés à l'étranger : le nombre devrait se situer entre 1 900 et 2 300 admissions, ce qui représente un volume égal ou en deçà des 2 300 admissions planifiées;

- réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : le volume d'admissions pourrait se situer à l'intérieur d'une fourchette de 2 400 à 3 700, ce qui serait nettement inférieur aux 5 600 admissions prévues. Les nouvelles mesures sécuritaires prolongent les délais entre la reconnaissance du statut de réfugié et l'obtention de la résidence permanente et font en sorte que le niveau prévu ne pourra être atteint.

Nombre de personnes admises au Québec*

	Résultats		Planification 2003		Prévision 2003		Planification 2004	
	2001	2002**	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**21 900**	**23 200**	**23 500**	**27 000**	**23 100**	**24 500**	**24 400**	**26 400**
Travailleurs qualifiés[1]	17 100	20 600	20 300	23 400	21 200	22 300	21 300	22 800
Gens d'affaires	4 500	2 500	3 000	3 400	1 700	2 000	2 900	3 400
Autres économiques[2]	300	200	200	200	200	200	200	200
Regroupement familial	**8 500**	**7 900**	**8 600**	**8 700**	**8 500**	**9 400**	**9 200**	**9 900**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**6 900**	**6 500**	**7 900**	**7 900**	**4 300**	**6 000**	**6 300**	**7 600**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[3]	2 100	1 900	2 300	2 300	1 900	2 300	2 000	2 200
Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile	4 800	4 600	5 600	5 600	2 400	3 700	4 300	5 400
Autres immigrants[4]	**200**	**0**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Ensemble de l'immigration	**37 500**	**37 600**	**40 100**	**43 700**	**36 000**	**40 000**	**40 000**	**44 000**
Part de la sélection québécoise[5, 6]	65%	67%	65%	67%	70%	67%	66%	65%
Part de l'immigration économique[6]	58%	62%	59%	62%	64%	61%	61%	60%
Nombre d'immigrants connaissant le français	17 600	18 500	19 400	21 600	18 600	20 400	20 100	22 000
Proportion d'immigrants connaissant le français	47%	49%	48%	49%	52%	51%	50%	50%

* Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

** Données préliminaires pour 2002.

1 Incluant les parents aidés.

2 Comprend les aides familiaux résidants et les autres immigrants des catégories économiques.

3 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et le parrainage collectif.

4 Comprend diverses catégories spéciales (Kosovars et autres cas d'ordre humanitaire).

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6 Les parts relatives de la sélection québécoise et de l'immigration économique tendent à diminuer légèrement si les admissions découlant du regroupement familial et du mouvement des demandeurs d'asile atteignent les cibles maximales.

Les activités de sélection

Au sein des catégories découlant de la sélection québécoise, il est prévu de délivrer entre 38 100 et 39 500 certificats de sélection en 2004. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir comme suit :

- réfugiés à l'étranger : 2 000 à 2 300 personnes, dont environ 200 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit par un organisme ou par un groupe de personnes en leur faveur;
- catégorie des travailleurs : 29 500 à 30 300 personnes;
- catégorie des gens d'affaires : 6 600 à 6 900 personnes.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2004 en regard des résultats atteints en 2001 et en 2002 et des résultats prévus en 2003.

Les volumes indiqués, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations et non pas des plafonds au sens des dispositions de l'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec.

Nombre de personnes sélectionnées par le Québec*

	2001	2002	Prévision 2003	Planification 2004	
				Min.	Max.
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 000	2 300	2 400	2 000	2 300
Travailleurs[1]	25 000	27 600	30 500	29 500	30 300
Gens d'affaires	6 000	6 300	6 100	6 600	6 900
Total	33 000	36 200	39 000	38 100	39 500

* Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

[1] Comprend les travailleurs qualifiés, les parents aidés et les aides familiaux résidants.